



Annexe 2

Projet de renouvellement et d'extension
de la carrière de TREPT

CHAUX ET CIMENTS DE SAINT-HILAIRE
Commune de TREPT (38)

Carte des mesures d'évitement


Echelle : 1 / 6 000


Fond : BDORTHO IGN - Mission 2015


 Limite de la demande de renouvellement et d'extension

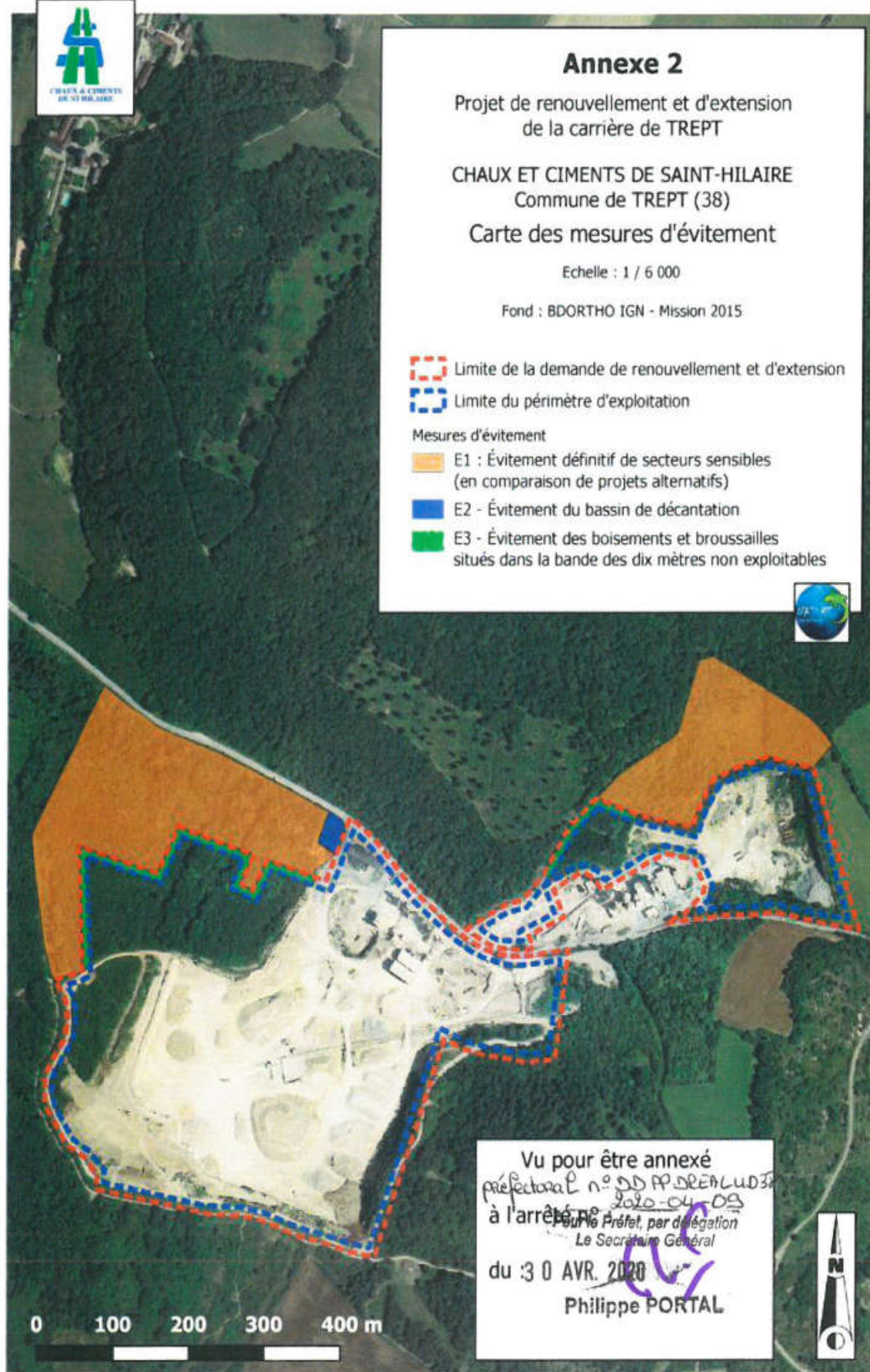
 Limite du périmètre d'exploitation

Mesures d'évitement

 E1 : Évitement définitif de secteurs sensibles
(en comparaison de projets alternatifs)

 E2 - Évitement du bassin de décantation

 E3 - Évitement des boisements et broussailles
situés dans la bande des dix mètres non exploitables

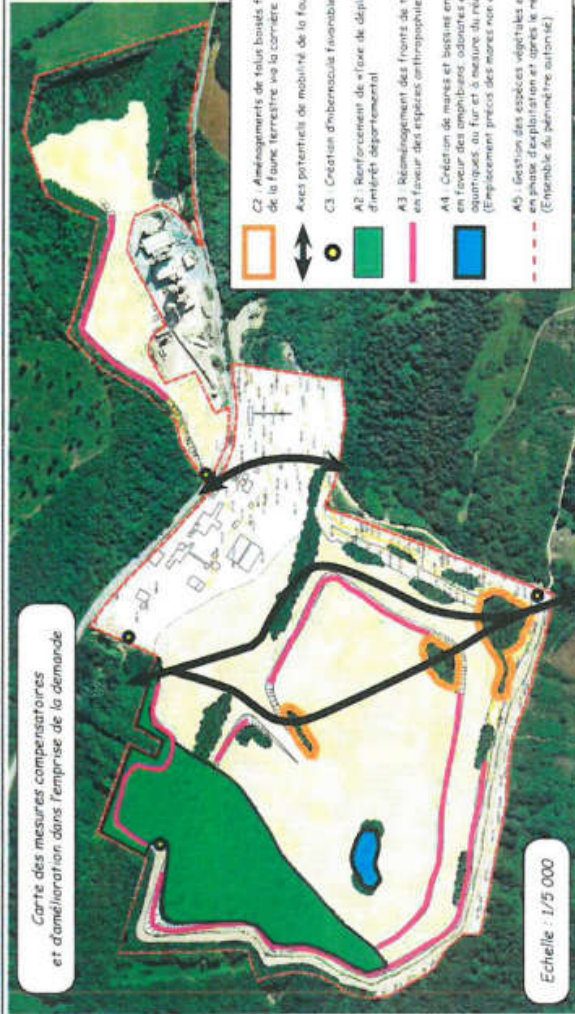


Vu pour être annexé
préfectoral n° DD PP-DREAL-UD38
à l'arrêté n° 2020-04-03
du Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général
du 30 AVR. 2020
Philippe PORTAL





Carte des mesures compensatoires et d'amélioration dans l'emprise de la demande



Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n° DDPP-DGELM du 28-2020-04-05 du 30 AVR 2020

Pour le Préfet, par délégation Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

- C2. Aménagements de talus boisés favorisant la mobilité de la faune terrestre via la carrière.
- Axes potentiels de mobilité de la faune terrestre via la carrière.
- C3. Création d'habitats favorables à l'herpétofaune.
- A2. Renforcement de l'axe de déplacement de la faune d'intérêt départemental.
- A3. Réaménagement des fronts de taille défilés en faveur des espèces entomophiles et rupestres.
- A1. Création de mares et bacs en eau en faveur des amphibiens, odonates et autres espèces aquatiques au fur et à mesure du réaménagement (emplacement précis des mares non défini à ce stade).
- A5. Gestion des espèces végétales envahissantes en phase d'exploitation et après le réaménagement (Ensemble du périmètre autorisé).



Echelle : 1/20 000

Localisation des parcelles compensatoires

Annexe 3

Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de TREPT

CHAUX ET CIMENTS DE SAINT-HILAIRE
Commune de TREPT (38)

Mesures de compensation et d'accompagnement

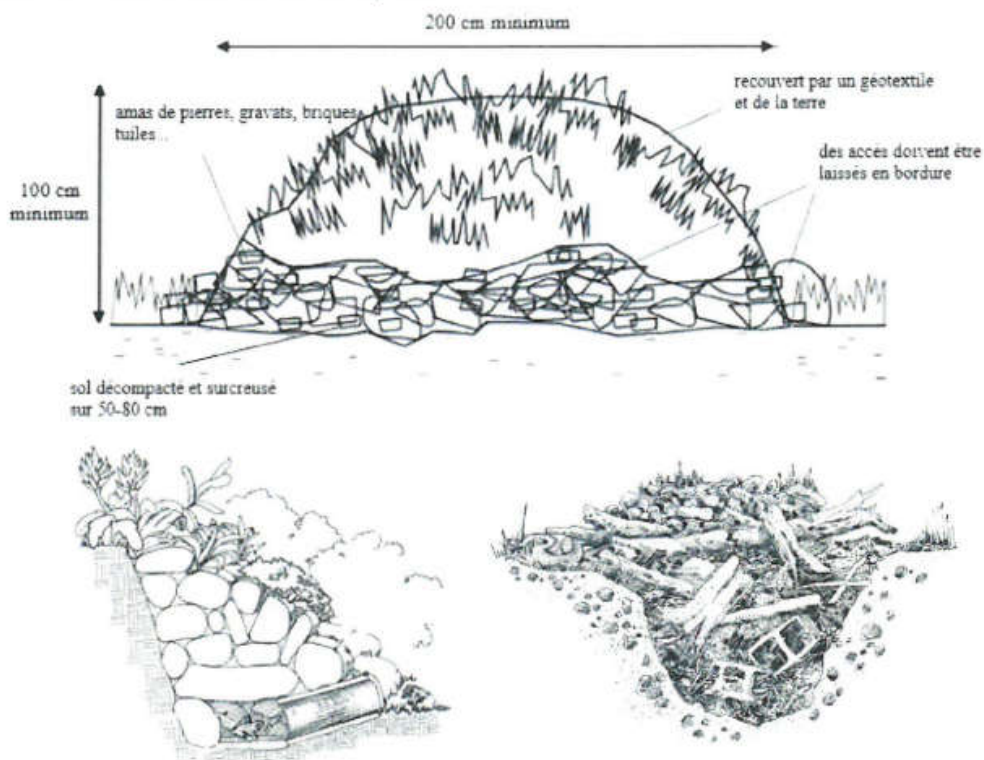


**Modalités techniques
de mise en place et d'entretien des
hibernacula / gîtes à Hérissons**

**CHAUX ET CIMENTS DE SAINT-HILAIRE
Commune de Trept (38)**

Ces gîtes artificiels visent à augmenter la capacité d'accueil des Reptiles et des Amphibiens présents dans le secteur (insolation, repos nocturne et hivernal). Leur installation s'effectue sur des zones exposées au soleil, idéales, pour la thermorégulation.

Ils ont une largeur d'au moins 2 mètres et une hauteur d'un mètre, l'ensemble pouvant former un talus linéaire, une butte paysagère, etc. Des amas de cailloux, graviers, briques, tuiles, etc. sont placés sur un sol préalablement décompacté sur 50-80 cm et légèrement surcreusé, le tout recouvert de terre et de végétation. La couverture laisse des accès au cœur du dispositif.



Schémas de principe des hibernacula (source : I.P.O Isère).

L'entretien porte sur un débroussaillage éventuel ou une recharge en matériau à l'automne suivant les nécessités mises en évidence lors du suivi S2.

Ces quatre hibernacula sont maintenus fonctionnels pendant toute la phase d'exploitation et lors du réaménagement final du site.

Vu pour être annexé
A l'arrêté n° : DDP - DREAL 4038 - 2020-04-03
Pour le Préfet par délégation
Le Maire Général
du 30 AVR. 2020
Philippe PORTAL